

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 29 juin 2021

HALLES « TERRES DE PROVENCE »

### **Les halles de producteurs mettent les vins provençaux à l'honneur**

**La Métropole Aix-Marseille-Provence, le conseil de Territoire du Pays d'Aix et la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône proposent l'opération « La cave des halles » sur les deux sites des halles Terres de Provence. Objectifs : valoriser la filière viticole et donner l'occasion de faire connaître différents vins du département. Rendez-vous le 1<sup>er</sup> juillet, de 17h à 19h, à Marseille La Barasse, et le 2 juillet, de 17h à 19h, à Plan de Campagne !**

Afin de dynamiser la vente directe de produits locaux de saison, la Métropole a ouvert, en juin 2020, une nouvelle halle de producteurs à Marseille (La Barasse, 11<sup>e</sup>) sur le modèle et en complément du concept initié en 2010 par le conseil de Territoire du Pays d'Aix, sur la zone de Plan de Campagne. Une offre plébiscitée par les Provençaux puisque la fréquentation s'établit en moyenne à 250 personnes par jour à La Barasse et 500 personnes à Plan de Campagne. Afin de développer encore la valorisation des producteurs locaux, l'opération « La cave des halles » mettra à l'honneur les viticulteurs du territoire les 1<sup>er</sup> et 2 juillet prochains. Une diversification qui pourra se renouveler dans l'été. Elle sera aussi l'occasion d'apporter un soutien fort à cette profession marquée par le gel récent qui a détruit une partie des récoltes à venir.

#### **La viticulture, une filière majeure du territoire provençal**

Avec 10 687 hectares, la superficie de vigne à production de vins des Bouches-du-Rhône représente 1,3 % de la superficie viticole nationale et environ 14 % de la superficie du vignoble régional. La viticulture est l'activité agricole majeure dans le centre et l'est du département. Toutefois, on en trouve de façon diffuse dans tout le territoire. La production de vins rosés représente 80 % de la production totale. La viticulture des Bouches-du-Rhône profite, depuis dix ans, d'un boom économique exceptionnel de ses vins rosés. Un succès, tant sur le marché national qu'à l'export, notamment en Amérique du Nord. L'offre en vins du département se décompose principalement en 6 AOP (Appellations d'origine protégée) : AOP Coteaux d'Aix-en-Provence, AOP Côtes de Provence, AOP Les Baux-de-Provence, AOP Cassis, AOP Côtes-de-Provence Sainte-Victoire, AOP Palette et 3 IGP (Indication géographique protégée) : IGP Pays des Bouches-du-Rhône, IGP Méditerranée, IGP Alpilles.

#### **Les caves et domaines à déguster les 1<sup>er</sup> et 2 juillet :**

- Cellier d'Éguilles (Marseille La Barasse et Plan de Campagne)
- Vignerons Roy René (Plan de Campagne)
- Coopérative de Roquefort-la-Bédoule (Marseille La Barasse)
- La Ferme de Violaine (Marseille La Barasse et Plan de Campagne)
- Mas Baracan (Plan de Campagne)
- Les Délices de Laure (Plan de Campagne)
- Château Lacoste (Plan de Campagne)
- Cellier Lou Bassaquet (Plan de Campagne)
- Vignerons du Garlaban (Marseille La Barasse)
- Earl du Mas Bleu (Marseille La Barasse et Plan de Campagne)
- Domaine des Masques (Marseille La Barasse)
- Domaine Roustan (Marseille La Barasse et Plan de Campagne)
- Les Vignerons de la Sainte-Victoire (Plan de Campagne)
- Château Gassier (Marseille La Barasse)